



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des ressources humaines

**FICHE DE POSTE
Compatible RenoïRH
MISE À JOUR JANVIER 2023**

Intitulé du poste : *Chef(fe) de l'unité littorale des affaires maritimes de Saint-Pierre et Miquelon (ULAM 975)*

N° RenoïRH : 1739750047

Catégorie	Catégorie B (profession intermédiaire)
Famille d'emploi	TSDD
Emploi	Chef de l'ULAM
Correspondance RMFP	Rattachement automatique dans RenoïRH à l'emploi de référence
Direction/Service/Sous-dir/Bureau ou autre décomposition de l'organigramme	Direction des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM) de Saint-Pierre et Miquelon Service des affaires maritimes et portuaires
Localisation	Saint-Pierre
Niveau min d'expérience requis (Facultatif)	Confirmé
Spécialité RNCP (Facultatif)	
Rémunération (Facultatif)	En brut par an – (fourchette indicative pour les contractuels)

Généralités : Le poste se trouve au sein du service des affaires maritimes et portuaires (SAMP), lui-même intégré dans la Direction des territoires, de l'alimentation et de la mer. Le SAMP effectue des missions de nature très diverses : sécurité des navires, surveillance de la navigation et de la pêche, gestion administrative des marins et des navires, infrastructures et travaux portuaires, signalisation maritime, POLMAR et capitainerie. Le SAMP se partage en deux unités et de pôles spécialisés: l'unité port-phares et balises, l'unité des affaires maritimes (UAM), la capitainerie des ports de Saint-Pierre et de Miquelon, la mission « Grands travaux portuaires ». L'UAM est composée d'une cheffe d'unité, d'une coordinatrice des politiques maritimes, de 2 agents administratifs (1C et 1B), d'un agent technique (B), d'une unité littorale des affaires maritimes composée de 3 agents et d'un observateur des pêches.

ULAM :

- un chef d'unité : B+
- deux agents (1B et 1C)

Finalités et missions : En tant que chef de l'ULAM, vous devrez :

- Assurer la gestion opérationnelle, humaine et budgétaire de l'unité ;
- Assurer la réalisation de la programmation de l'unité, du suivi de l'activité par incrémentation des applicatifs dédiés, du suivi des absences et congés, de la rédaction de comptes rendus et de bilans ;
- Suivre la gestion et l'entretien du moyen nautique de l'ULAM ;
- Effectuer la gestion et le contrôle des pêches (professionnelle et de plaisance), en application du plan territorial de contrôle des pêches ;
- suivre des procédures maritimes (rédaction des PV, préparation des avis) ;
- Effectuer la surveillance générale de la navigation ;
- Suivre le traitement des dossiers liés à la navigation de plaisance (immatriculation, ETC.) ;
- Au titre de la mission spécifique d'inspecteur de la sécurité des navires, vous effectuez le traitement de dossiers techniques liés à la sécurité des navires et les visites de sécurité à bord des navires professionnels de moins de 12m ;
- Suivre la validation de l'examen du permis hauturier.

Liaison hiérarchique : Le poste se trouve au sein du service des affaires maritimes et portuaires (SAMP). Le chef de l'ULAM est directement placé sous la hiérarchie de la cheffe de l'unité des affaires maritimes.

Spécificités : Le salaire indiciaire est indexé de 40 % plus une indemnité spéciale compensatrice spécifique à l'archipel. Possibilité de bénéficier d'un congé avec prise en charge de transport aérien au bout de 2 ans. L'ULAM dispose d'un véhicule de service. Le chef de l'ULAM peut être amené à travailler de nuit, et les week-end/jours fériés et est soumis au régime des 35 heures (régime spécifique ULAM). Port de l'uniforme lors des contrôles des pêches ou d'inspection des navires. Le port d'une arme est possible.

L'aptitude physique à la navigation est obligatoire (Visite médicale effectuée auprès d'un médecin des gens de mer) - arrêté du 26 mars 2004 fixant les conditions d'aptitude physique des contrôleurs des affaires maritimes et des syndics des gens de mer à l'exercice des fonctions de la spécialité navigation et sécurité.

Exigences : Pour être chef de l'ULAM vous devez :

- Avoir une connaissance approfondie du milieu maritime et de la réglementation maritime (nationale et locale)
- Avoir une expérience dans le domaine des missions de police et de contrôle (la qualification d'inspecteur de l'environnement est un plus)
- Avoir de connaissances des outils informatiques et bureautiques et des applications spécifique du ministère
- Être inspecteur de la sécurité des navires (ISN) de niveau 3 (Avec possibilité de formation)
- Être doté de compétences rédactionnelles et juridiques

- Posséder des qualités de discrétion, d'adaptation, un bon sens de l'organisation une aptitude à la gestion des situations conflictuelles (contrôle des usagers), à la prise de décisions (pouvoir de police spéciale)
- Avoir une appétence au travail de terrain et aux contacts avec les usagers de la mer

Contacts : Les dossiers de candidature doivent être transmis sur la BAL/SG/RH : urhf.sg.dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr

Candidatures interne : PM 104 + pièces justificatives si besoin + 3 derniers entretiens professionnels + Cv + lettre de motivation

Personnes à contacter :

- Madame Héloïse LE BOUGEANT, chef de l'unité des affaires maritimes et portuaires. Tel : 05 08 41 15 30 – heloise.le-bougeant@equipement-agriculture.gouv.fr
- Monsieur Philippe BAUDRY, Secrétaire général de la DTAM. Tel : 05 08 41 12 30 – philippe-g.baudry@equipement-agriculture.gouv.fr

Fondement juridique du recrutement : Ce poste est ouvert aux fonctionnaires et/ou aux contractuels. Le recrutement d'un contractuel est fondé sur l'article L.332-2-2 du code général de la fonction publique de l'État.

Arrêté du 26 mars 2004 fixant les conditions d'aptitude physique des contrôleurs des affaires maritimes et des syndics des gens de mer à l'exercice des fonctions de la spécialité navigation et sécurité.